

À la recherche de l'archive clandestine

Charles Riondet

► **To cite this version:**

| Charles Riondet. À la recherche de l'archive clandestine. 2018. hal-01715002

HAL Id: hal-01715002

<https://hal.inria.fr/hal-01715002>

Preprint submitted on 22 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À la recherche de l'archive clandestine

Charles Riondet (Équipe ALMAnaCH, Inria Paris)

Clandestinité, autorité et pouvoir de l'archive

Depuis une vingtaine d'années, de nombreux débats témoignent de la mise à mal du rapport, pensé jusqu'alors comme allant de soit, entre l'archive et la vérité historique¹. Il est aujourd'hui plutôt admis académiquement que la notion d'archive est en forte résonance avec les notions d'autorité² (celle qui a produit l'archive et également celle qui la conserve) et de choix (choix de conserver tel document et d'éliminer tel autre, de le verser à une institution patrimoniale, de le rendre public, etc.). Si l'archive témoigne d'une « relation organique entre le dossier et l'activité », elle enregistre également la relation entre l'institution dépositaire et la tâche de sélectionner ou écarter ces dossiers. Avec Jacques Derrida, les questions du « pouvoir de l'archive » et des « archives du mal »³ sont également posées, pour désigner l'archive qui témoigne des grands crimes de masse du XX^e siècle, et celles qui, manipulée, escamotée ou détruite, tentent de nier de tels crimes.

L'archive clandestine, contrainte dans son contexte de production et de conservation à (très) court terme, est souvent impensée dans ces nouveaux développements épistémologiques, ou considérée comme une archive à la marge. Peut-être est-ce parce qu'elle échappe, du moins à première vue, à ce paradigme récent du pouvoir de l'archive : ces archives ne sont pas des documents rendant compte de l'activité de l'État ou des instances du pouvoir que peuvent être des grandes entreprises, des institutions religieuses, médiatiques, ... Cependant, les archives étatiques ou de « pouvoir » proposent bien souvent un discours sur les mouvements clandestins, à défaut parfois de proposer la consultation des documents produits par ces mouvements⁴. Ce discours peut être double : le mouvement clandestin est récusé, en tant que menace pour le pouvoir en place (quand les archives témoignent de la répression d'un mouvement clandestin), ou bien il est glorifié, en tant que fondement du pouvoir présent (l'exemple

¹ Débat initié notamment par Sonia Combe dans *Archives interdites. Les peurs françaises face à l'histoire contemporaine*, 1994.

² Voir en particulier F.X. Blouin et W.G. Rosenberg, *Processing the Past: Changing Authorities in History and the Archives*, Oxford, New York, 2011.

³ J. Derrida, *Mal d'archive. Une impression freudienne*, Paris, 1995.

⁴ La question de l'accès à certaines archives « sensibles » reste une problématique pour de nombreux terrains de recherche. Étudiés dans cet ouvrage, la Russie et la Turquie restreignent encore en partie l'accès à des fonds substantiels. En France, des débats sur les archives secrètes de l'État refont également régulièrement surface (*Archives « secrètes », secrets d'archives ? : Historiens et archivistes face aux archives sensibles*, S. Laurent (éd.), Paris, CNRS Éditions, 2013.)

paradigmatique étant la Résistance française pour les 4^e et 5^e Républiques). Ces deux discours produisent incontestablement des effets de source qui empêchent de saisir la véritable nature de l'archive des mouvements politiques clandestins. La réponse à cet écueil serait alors de considérer comme primordiales – dans tous les sens du terme – les archives produites par ces mouvements. Il est en effet tentant en retour de supposer que la contrainte matérielle qui s'attache à la production de l'écrit clandestin empêcherait une quelconque autorité (ici le mouvement politique illégal) d'effectuer de choix conscient, cette autorité étant tenue avant tout de composer avec des objectifs politiques ou sécuritaire, avant de penser à la pérennité, et en conséquence au discours sur la documentation produite. Toutefois, la contrainte sécuritaire, qui induit la destruction et l'hermétisme, implique également un discours avare, incomplet, celui-ci pouvant également donner lieu à des reconstructions, voire des phantasmes⁵. L'autorité qui façonne l'archive clandestine est en fait pratiquement double, à l'autorité intrinsèque de l'organisme producteur s'ajoutant celle de la contrainte, manifestation de l'autorité de l'adversaire.

Une méthodologie à l'épreuve

Il en est des archives de certains mouvements clandestins du XX^e siècle comme des archives médiévales. La notion de « critérialité de la transmission », telle que décrite par le médiéviste Arnold Esch⁶, semble tout à fait opérante dans notre contexte. Sont conservés plus volontiers les documents qui fournissent une « preuve » ou sont utiles sur le long terme. Les documents sur les affaires courantes sont souvent rapidement détruits. De ce fait, les archives qui nous parviennent reflètent-elles suffisamment bien les réalités de ces mouvements ? Les archives qui subsistent à la fin de la période de clandestinité d'un groupe clandestin donné sont souvent des archives *survivantes*, au sens où la parcimonie de l'écriture et la destruction volontaire des archives est une pratique partagée par la plupart des militants clandestins.

Le chercheur en sciences sociales est ainsi confronté à une diversité de problèmes méthodologiques liés à la nature de ces archives clandestines. En tout premier lieu, il faut considérer deux types d'archives très différentes :

- ce qui est dans l'institution publique, très souvent les archives de la répression du mouvement clandestin, c'est-à-dire une vision souvent fragmentaire et en creux.
- Dans le cadre des mouvements les moins contemporains, ce qui est conservé par les acteurs, par les militants, ce qui peut donner une vision très personnelle de l'activité du mouvement.

⁵ Nous reprenons ici le titre de l'article de Romain Legendre (*Cf Infra*. p. ???), bien qu'il qualifie d'« incomplet » non pas le document archivistique, mais le témoignage à valeur juridique. En l'espèce, le caractère probatoire des deux discours peut être rapproché.

⁶ Arnold ESCH, « Überlieferungs-Chance und Überlieferungs-Zufall als methodisches Problem des Historikers », dans id., *Zeitalter und Menschenalter. Der Historiker und die Erfahrung vergangener Gegenwart*, Munich, Beck, 1994, p. 39-69.

Faire l'histoire des mouvements politiques clandestins est souvent liée à la rencontre avec une mémoire orale. Celle-ci, souvent de nature autobiographique, reflète la diversité des parcours, ce qui est moins le cas quand il s'agit de littérature autobiographique, genre où les leaders sont surreprésentés. Une réflexion sur les sources directes dont disposent les chercheurs pour travailler sur les groupes politiques clandestins du XX^e siècle ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le statut de l'écrit dans les organisations politiques clandestines, ainsi que sur le discours et la vision qu'ont ces groupes de leur devenir politique et de leur postérité mémorielle. Face aux limites apparentes de documents écrits dans un contexte contraint, lorsqu'il est difficile de croiser les sources et de procéder à leur critique, comment éviter la surinterprétation ? Il convient aussi, en regard, d'envisager la place de ces mouvements dans l'archive produite par le pouvoir contre lequel ils sont en lutte, mais aussi parfois dont ils sont issus. Car l'archive de la clandestinité n'est que rarement l'archive clandestine. Aux quelques documents produits par le mouvement étudié dans sa période d'action (et qui sont souvent les documents paradoxalement publiquement diffusés : tracts, communiqués, journaux en premier lieu), il faut donc se résoudre à ajouter l'archive de la répression, les archives personnelles (souvent à caractère mémoriel) des militants, ainsi que de la documentation postérieure à la période de clandestinité du groupe (justification politique de l'action, commémorations, etc.). La multiplicité, voire l'éclatement, de ces regards contradictoires, parfois irréconciliables, invite à douter encore plus fortement du rapport entre archive et vérité dans le cadre de la clandestinité politique.

Il est également plus que nécessaire de prendre en compte ce que signifient les archives, ce qu'elles représentent pour ceux qui les produisent, les rassemblent, les utilisent, les publient⁷. Ainsi, la conservation des archives d'un mouvement clandestin témoigne encore parfois de pratiques héritées de la période de clandestinité. Les documents émanant du mouvement peuvent former une sorte de patrimoine militant conservé par des héritiers, comme c'est le cas pour les archives d'Action Directe étudiée par Aurélien Dubuisson⁸, conservée par la bibliothèque *Le Jargon Libre*, fondée par des militants d'Action Directe, mais on pourrait également mentionner le cas de nombreux archives associatives issues des mouvements de Résistance qui ne sont toujours pas conservées dans des centres d'archives publics, notamment quand les membres et responsables associatifs, le plus souvent descendants des résistants, souhaitent garder, pour ainsi dire, « la main sur leurs archives ».

Enfin, réfléchir aux archives de la clandestinité, nécessite impérativement de poser la question des lacunes⁹. En ce sens, envisager d'étudier les mouvements clandestins,

⁷ Ceci n'est en rien une révolution méthodologique et s'applique particulièrement à tout document qui témoigne d'une action politique

⁸ Aurélien Dubuisson, « La clandestinité au prisme du complot : l'exemple des Cellules Communistes Combattantes et d'Action Directe, 1979-1987 », *infra*. p ???,

⁹ D. Schenk, « Pouvoir de l'archive et vérité historique », *Écrire l'histoire. Histoire, Littérature, Esthétique*, traduit par Philippe Forget, n° 13-14 (octobre 2014).

même récents, avec les outils méthodologiques des époques plus anciennes pour lesquelles les sources sont fragmentaires, est une possibilité. Toutefois, d'après Dietmar Schenk, une « lacune dans l'archive » se produit là « où ceux qui sont dénués de pouvoir – possédant à la rigueur les idées, et peut-être l'écriture leur permettant de les fixer – ne peuvent s'imposer contre les tenants du Pouvoir »¹⁰. L'archive clandestine offre au surplus un autre type de lacune, causée par la contrainte sécuritaire, qui structure très fortement les formes de l'écrit et les modalités de conservation.

La clandestinité écrite, écrire la clandestinité

On pourrait arguer que la constitution d'archives sur des mouvements clandestins est bien souvent liée à un épisode de sortie de clandestinité individuel ou collectif (arrestation d'un militant, fin du conflit, etc.), il n'en reste pas moins que les mouvements clandestins étudiés dans le présent volume ont tous une réflexion sur les documents qu'ils produisent, ne serait-ce que d'un strict point de vue organisationnel. Il existe un usage des archives dans le cadre d'un conflit asymétrique à dimension clandestine, qui partage des modalités avec l'usage qui en est fait lors de conflits déclarés. Les archives peuvent être utilisés pour appuyer, ou proposer un discours politique sur un phénomène de clandestinité, voire de sortie de clandestinité. Sophie Cœuré parle de « technologies de pouvoir au service d'une idéologie »¹¹, et propose en retour la notion de « "contre archives" destinées à conserver les traces et l'histoire de communautés persécutées ou dissidentes et créées dans la perception d'une guerre civile continuée »¹². Le document écrit est à la fois une modalité essentielle pour l'action, ainsi que pour la communication autour de cette action – et paradoxalement la preuve utilisée pour condamner l'action subversive. L'intensité et la technicité de la production d'archives sont des révélateurs du degré de clandestinité d'un mouvement, ou plutôt de son degré d'organisation. Le traitement à réserver aux archives en cas de danger de perquisition est ainsi un aspect fonctionnel majeur du mouvement clandestin, révélateur de son sérieux, de son expérience. La destruction pour éviter la répression est une bonne pratique de clandestinité : ainsi, Paul Cormier cite le témoignage d'un militant turc qui regrette que « la direction du TIP n'ait pas mis à l'abri ou détruit ses archives pour se prémunir des saisies »¹³ et le fichier des membres, avec adresses, est saisi¹⁴. D'après Vivien Bouhey¹⁵, les anarchistes pratiquent aussi la destruction systématique de leurs archives compromettantes, ces derniers pratiquant dans le même temps le

¹⁰ *Ibid.*, p. 41.

¹¹ S. Cœuré, « Archives dans les guerres, guerres des archives aux xxe et xxie siècles », *Pouvoirs*, n° 153 (avril 2015).

¹² *Ibid.*

¹³ *Cf infra.*, Paul Cormier, « Marcher contre le vent », p. ???

¹⁴ Notons toutefois qu'il s'agit d'un cas où le parti est interdit suite à un coup d'état, après avoir été légal, et donc après avoir constitué un fonds d'archives classique d'un parti politique.

¹⁵ *Cf infra.*, Vivien Bouhey, « Anarchistes et clandestinité en République à la grande époque de la propagande par le fait », p. ???

mensonge dans leurs documents à destination du public, à la fois pour amplifier l'importance du mouvement, mais aussi certainement pour brouiller les pistes de la Police.

Les formes de la contrainte.

Les contraintes de la clandestinité se reflètent sur la quantité ainsi que sur la forme et la teneur des archives produites, pour des raisons de sécurité et de moyens. De plus, les acteurs conservent encore moins que ce qu'ils produisent, mais parfois conservent du superflu. Dans des contextes de guerre ou d'occupation, l'accès à certaines ressources peut être subordonné à l'inscription sur un registre d'utilisateurs, la clandestinité signifie bien souvent le renoncement à cet accès. Produire quelques documents est pour autant impératif, pour communiquer (pallier la difficulté de se réunir) et pour mémoire, avec comme corollaire nécessaire le cryptage des données. L'utilisation de pseudonymes, de codes, et de modes de transmission souterrains est d'ailleurs toujours la norme pour les mouvements clandestins qui vivent à l'ère numérique, tels les Anonymous.

Retracer l'historique de conservation, pour reprendre l'expression employée en archivistique, peut apporter beaucoup, bien qu'il soit parfois nécessaire d'échafauder des hypothèses un peu hasardeuses à partir de la présence physique ou de l'absence de tel ou tel document dans le fonds d'archives d'un acteur. Ainsi, certains documents sont « surchargés de sens »¹⁶, comme l'écrit Cécile Vast. Dans les contextes, tels que celui des prisons franquistes, étudié par Irène Gimenez¹⁷, où la production documentaire est le cœur de la pratique clandestine, les conditions de cette production et l'historique de conservation deviennent aussi signifiants que le document produit. Les stratagèmes utilisés par Lidia Falcón, ses codétenues et ses soutiens à l'extérieur de la prison de Yeserías pour écrire, dissimuler et faire sortir le manuscrit de son livre *Enfers* (1975) en sont un exemple archétypal¹⁸. La contrainte extrême ajoute une dimension presque sacrée, qui fait du manuscrit non plus un simple objet, un simple vecteur, mais un symbole de résistance et de lutte.

Paradoxalement, certaines aventures clandestines, comme la Résistance à l'occupation allemande et au régime de Vichy, furent des entreprises génératrices d'un grand nombre d'archives internes. Les résistants ont en effet produit nombre de procès-verbaux de réunion, notamment à partir de 1943, quand la Résistance se dote de structures solides de coordinations, documents toujours rédigés dans une langue avare et très administrative¹⁹. Ce formalisme étrié est parfois déroutant à première vue, d'autant

¹⁶ Cécile Vast, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre) : Essai sur l'expérience de la Résistance et l'identité résistante*, Besançon, 2008, p. 33

¹⁷ Cf *infra.*, Irène Gimenez, « Conditions de possibilités et modalités concrètes de l'action politique clandestine dans les prisons franquistes (années 1960-70) », p ???

¹⁸ *Ibid.*, p ???

¹⁹ Charles Riondet, *Le Comité parisien de la libération et les comités locaux de libération de la Seine*, Thèse de doctorat, Université de Paris VIII, France, 2015, p. 78-80.

plus quand les productions de ces mêmes mouvements destinées au public, jouent sur le lyrisme, sur l'émotion²⁰. Ceci révèle également le lien évident noué entre la documentation produite par un mouvement clandestin et sa stratégie médiatique, ne serait-ce que d'un simple point de vue de conservation, car la production destinée au public, par son caractère multiple et distribuée sur un territoire, est la plus facile à obtenir et donc à conserver. Ainsi, dans les centres d'archives publics, les collections de tracts journaux, revues clandestines sont souvent les principaux, voire uniques, témoignages disponibles de l'action clandestine d'un groupe.

Répression, sorties de la clandestinité : construction de nouveaux sens pour les archives de la clandestinité

La confiscation ou la destruction des archives est une modalité du combat et un objectif stratégique parfois important²¹. Un des objectifs de la « répression », lors d'opération de perquisitions, est bien évidemment de rentrer en possession de documents compromettants, pouvant servir de preuve ou pouvant amener le démantèlement de cellules clandestines. Dans un autre ordre d'idée, la production d'archives est également un instrument de cette lutte. En effet, il existe une forte relation entre état de coercition et collecte de documentation, visible jusque dans la structure de certains dépôts d'archives où les documents liés à la surveillance et la lutte des menées séditieuses clandestines forment des collections imposantes. L'archive de la répression est facile à exhumer, par essence bien classée et souvent bien conservée, mais doit être également être soumise à la critique méthodologique. Ainsi, Jean-Marc Berlière, tout en prêchant pour une utilisation éclairée de ces sources conséquentes et riches, estime que les archives policières renseignent autant, voire plus, sur l'institution que sur l'ennemi contre lequel elle lutte²². Dans le présent volume, Gwendal Rannou oppose quant à lui méthodologiquement les travaux « uniquement basés sur les sources écrites officielles »²³ à ceux qui plongent au plus près d'une réalité de terrain, méthode qu'il applique pour étudier le mouvement Mau aux Samoa occidentales, mouvement dont la dimension villageoise ne peut être capturée par les sources issues du pouvoir néo-zélandais.

En plus de ce caractère potentiellement lacunaire, les archives officielles sont également parfois l'objet d'une méfiance parfois teintée d'une nuance de complotisme. Si l'imaginaire du complot se nourrit aisément de l'absence de documents, l'existence de documentation, même abondante, n'empêche pas cet imaginaire de prospérer sous d'autres formes. Les limitations à l'accès aux archives ont souvent été dénoncées comme

²⁰ Charles Riondet, *Le Comité parisien de la Libération : 1943-1945*, Rennes, 2017 p. 57-63.

²¹ S. Cœuré, « Archives dans les guerres, guerres des archives aux xxe et xxie siècles », *op. cit.*

²² J.-M. Berlière, « Archives «interdites», archives «spéciales» ? Quelques réflexions à propos des archives policières... », *Histoire@Politique*, n° 8 (mars 2010).

²³ Cf infra., Gwendal Rannou, « Le Mau interdit aux Samoa occidentales, ou la clandestinité ostentatoire (1930-1936) », p. ???

étant la volonté de l'État de garder secret certaines de ces pratiques et une partie de son passé (ainsi, les polémiques françaises des années 1990 sur l'accès aux archives de la Seconde guerre mondiale), l'archiviste étant accusé d'être l'allié du pouvoir falsificateur de l'histoire. La question du secret, des pratiques secrètes de l'État et des organisations, c'est évidemment la question des traces potentielles laissées par ce secret. La Résistance française à l'occupation allemande à la Seconde guerre mondiale a mis sur pied des structures clandestines de renseignement qui ont produit des archives (rapport de surveillance, fiches individuelles sur des personnalités, etc.) utilisées dans la lutte clandestine, mais dont la communication est aujourd'hui bloquée car ces archives ont été enrichies après guerre par les services de renseignement français, successeurs de ces organisations clandestines²⁴.

Ainsi, cette documentation étatique sur les mouvements clandestins, documentation elle-même souvent tenue secrète, peut devenir un enjeu majeur pour les sociétés concernées notamment dans les processus de pacification après un conflit intérieur ou une période répressive. L'ouverture massive des dossiers de surveillance de la population, et à plus forte raison de la dissidence, a été un moment majeur de la *glasnost* des pays du bloc communiste à la fin des années 1980. À l'inverse, les processus de « réconciliation et d'amnistie exigent parfois à leur tour l'élimination des traces de la répression »²⁵. Ainsi, en Grèce, la « loi sur la levée des conséquences de la guerre civile » promulguée en 1989 entraîna ainsi la crémation de dix-sept millions de dossiers de police »²⁶.

Enfin, quand le mouvement clandestin sort vainqueur d'un épisode conflictuelle, comme c'est le cas pour la Résistance française en 1944, il lui est également nécessaire de convoquer rapidement ses archives, pour au moins deux raisons : écrire à chaud son histoire pour légitimer son action, et également pour faire œuvre de pédagogie et renseigner la population qui ignore en grande partie les modalités du combat qui a été mené souterrainement. Cette ouverture raisonnée des archives, dans un processus de « patrimonialisation immédiate »²⁷, s'accompagne alors d'une première historiographie, chargée d'une forte dimension hagiographique et martyrologique. Ce phénomène peut cristalliser pour longtemps l'image du mouvement clandestin²⁸ et rend ainsi encore plus cruciale la publication, l'exhumation et la conservation de sources archivistiques

²⁴ S. Albertelli, « Les archives du BCRA et l'écriture de l'histoire de la Résistance », dans *Chercheurs en Résistance : pistes et outils à l'usage des historiens*, J. Blanc, C. Vast (éd.), Rennes, 2014.

²⁵ S. Cœuré, « Archives dans les guerres, guerres des archives aux xxe et xxie siècles », *op. cit.*

²⁶ Maria Couroucli et Vangelis Karamanolakis, « Renegotiations of Twentieth-Century History. Access to "Sensitive" Government Records and Archives in Greece », *Zeithistorische-Forschungen.de*, 2013.

²⁷ Cf *infra.*, Charles Riondet « Traces de l'héroïsme, ... », p. ???

²⁸ Pour la Résistance, voir par exemple L. Douzou, *La Résistance française, une histoire périlleuse : essai d'historiographie*, Paris, 2005 ; *Traits résistants : la Résistance dans la bande dessinée de 1944 à nos jours*, Centre d'histoire de la Résistance et de la déportation, Musée de la Résistance nationale (éd.), Lyon, Libel, 2014.

diverses, contradictoires ou non, sous peine de faire non pas l'histoire des mouvements résistants, mais plutôt l'histoire, certes passionnante, des discours portés sur ces mouvements.